

22 novembre 2022

COP15 régionale

Du global au local

Mise en oeuvre du Cadre mondial pour la biodiversité en Outaouais



CAHIER DU PARTICIPANT



ORGANISATION

Nathalie Magnan

Coordonnatrice de projets en gestion durable des milieux naturels (CREDDO)

Naomi Kamanga

Agente de projet en gestion durable des milieux naturels (CREDDO)

Sophie Chatel

Députée de Pontiac

Charlotte Poulin-MacMillan

Bureau de Sophie Chatel

MISE EN PAGE

Steven Monteaud

Chargé des communications (CREDDO)

© 2022, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Tous droits réservés.

85, rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 2A3

819 772-4925
info@creddo.ca
www.creddo.ca



Pensez que vous pouvez
changer les choses et vous
verrez, vous les changerez!



Ensemble, pour la conservation de la nature en Outaouais

Cet événement est rendu possible grâce au soutien financier de nos partenaires. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



Table des matières

1. Mot de bienvenue

2. Programme de la journée

3. Mise en contexte: la COP15

BLOC I

4. Le contexte international
de la conservation de la biodiversité

BLOC II

5. Les solutions nature pour le climat

BLOC III

6. Présentation d'initiatives régionales
en matière de conservation de la biodiversité

BLOC IV

7. Les ateliers

Lexique & Annexes



Parlons conservation de la biodiversité en Outaouais !

Cher(e)s invité(e)s,

C'est avec grand plaisir que le **Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)** et la députée **Sophie Chatel** vous accueillent aujourd'hui à cette table ronde sous le thème : *"Du global au local: mise en oeuvre du Cadre mondial pour la biodiversité en Outaouais"*. Soyez les bienvenu(e)s!

À titre d'actrices et d'acteurs clé(e)s de la conservation en Outaouais, votre précieuse participation à cette table ronde permettra d'identifier des actions prioritaires à mettre en place pour que notre région contribue à l'atteinte des cibles internationales résultant de la COP15. Elle permettra également d'identifier les mesures que les gouvernements devraient mettre en place pour faciliter les démarches de la conservation en Outaouais.

En avant-midi, vous aurez l'occasion d'entendre des expert(e)s qui nous présenteront le contexte de la COP15 (se tenant à Montréal en décembre 2022) et nous donneront un aperçu des manières dont les cibles qui seront adoptées à cette conférence pourraient se traduire à l'échelle de l'Outaouais. Ils partageront avec vous leurs expériences de la mise en oeuvre d'initiatives diversifiées en matière de conservation dans notre région.

En après-midi, vous échangerez vos idées et votre expérience avec les autres participant(e)s en prenant part à des ateliers de discussion portant sur des cibles du Cadre mondial pour la biodiversité. Nous souhaitons aussi que ce dialogue donne lieu à des échanges aussi instructifs, que constructifs et inspirants. Nous avons hâte de vous entendre!

Ainsi, de la part de toute l'équipe d'organisation, nous vous souhaitons une très agréable journée.



Guillaume Lamoureux

Lorem ipsum

Conseil régional de l'environnement
et du développement durable de
l'Outaouais

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Lamoureux".



Sophie Chatel

Députée de Pontiac

Chambre des communes
du Canada

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sophie".

Programme de la journée

MOTS DE BIENVENUE ET INTRODUCTION

8h15

Accueil

BILINGUE

8h30

Mots de Sophie Chatel
et Guillaume Lamoureux

BILINGUE

BLOC I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

8h50

Du mondial au local : relier la conservation internationale de la nature à l'action locale

ANGLAIS

Présentation de **Stephen Woodley**, vice-président pour la science et la biodiversité
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) - Commission mondiale des aires protégées

FRANÇAIS

Présentation de **Ryan Worms**, conseiller politique principal
Québec, Environnement et Changement climatique Canada

BLOC II – LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LE CLIMAT

9h15

Les solutions nature, une panoplie d'options pour le climat et la biodiversité

FRANÇAIS

Présentation de **Sylvain Delagrangé**, co-fondateur
Capital Nature

ALLOCUTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU CANADA

9h30

Allocution de l'honorable Steven Guilbeault

BILINGUE

BLOC III – INITIATIVES RÉGIONALES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

9h45

Une richesse d'importance capitale

BILINGUE

Présentation de **Stéphane Wojciechowski**, gestionnaire principal, Ressources naturelles et gestion des terrains
Commission de la capitale nationale

10h00

Les initiatives des gardiens autochtones de Kitigan Zibi Anishinabeg en matière de conservation
des espèces en péril

BILINGUE

Présentation de **Erik Higgins**, ingénieur forestier
et **Pierre-Luc Bastien**, biologiste
Kitigan Zibi Anishinabeg - Natural Resource and Wildlife Office

PAUSE / 10H15 – 10H30



10h30 La stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

FRANÇAIS

Présentation de **Isabelle Slevan-Tremblay**, coordonnatrice à l'environnement
MRC de Papineau

10h45 La démarche de mise en place de solutions fondées sur la nature pour le climat de la municipalité de Chelsea

FRANÇAIS

Présentation de **Mélanie Lacroix**, conseillère en environnement et développement durable
et **Mélissa Chabot**, agente en environnement et développement durable
Municipalité de Chelsea

11h00 Le rôle d'ACRE, en tant que fiducie foncière locale, dans la conservation de la nature

ANGLAIS

Présentation de **Olaf Jensen**, directeur de la fiducie foncière
Action Chelsea pour le Respect de l'Environnement (ACRE)

11h15 Les initiatives de Conservation de la nature Canada en matière de conservation de la biodiversité en Outaouais

FRANÇAIS

Présentation de **Caroline Gagné**, directrice – Ouest du Québec
Conservation de la nature Canada

11h30 Ensemble pour la protection de la biodiversité et la réconciliation



FRANÇAIS

Présentation de **Patrick Gravel**, consultant en botanique
Coopérative de Solidarité des Forêts et des Gens

11h45 Projet d'aire protégée des rivières Noire et Coulonge : leçons apprises de notre collaboration avec la communauté du Pontiac

BILINGUE

Présentation de **Geneviève Le Blanc**, directrice à la conservation
Société pour la nature et les parcs - Section Vallée-de-l'Outaouais (SNAP-VO)

DÎNER / 12H – 13H

BLOC IV – ATELIERS

13h00 Directives pour les ateliers

BILINGUE

Explications de **Nathalie Magnan** et **Charlotte Poulin-MacMillan**

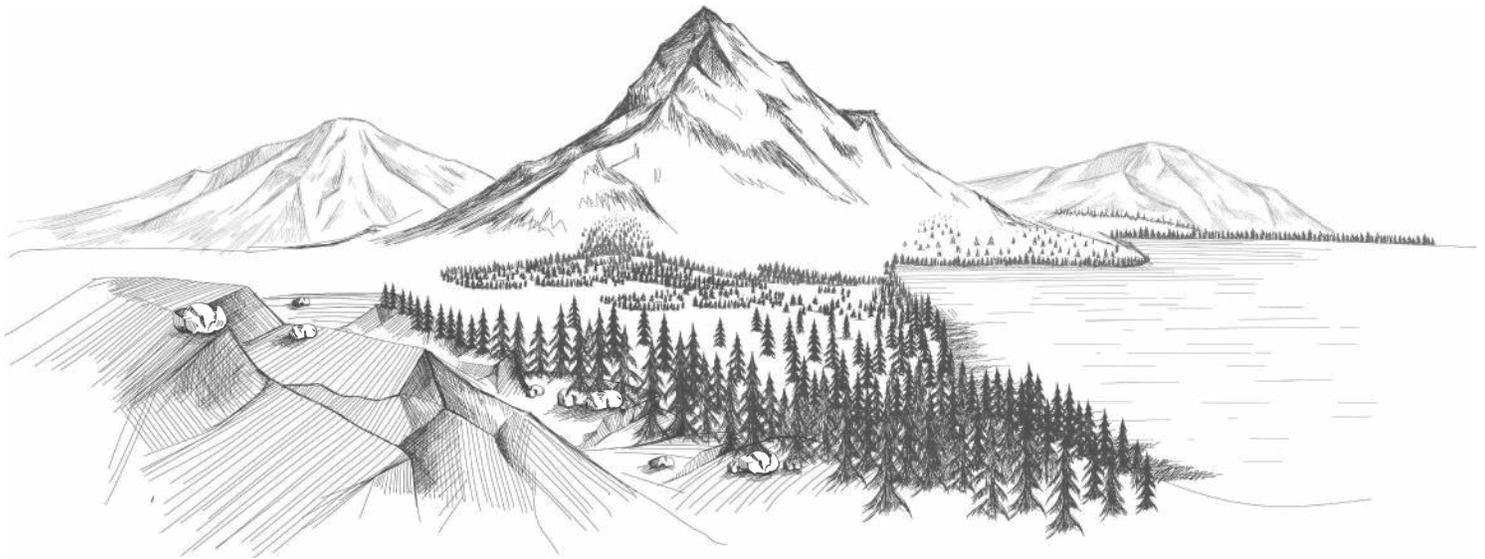
14h05 Plénière

BILINGUE

Présentation de l'essentiel des résultats des ateliers



REMERCIEMENTS – CONCLUSION



Mise en contexte

La COP15, pour partager un horizon en commun

Du 7 au 19 décembre 2022 se tiendra à Montréal la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Les gouvernements du monde entier se réuniront pour convenir d'une nouvelle série d'objectifs destinés à guider les actions mondiales jusqu'en 2040 pour protéger et restaurer la nature. Le projet de Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 comporte 21 objectifs d'action pour 2030, notamment :

- La conservation d'au moins 30% des zones terrestres et marines à l'échelle mondiale;
- La restauration d'au moins 20% des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés;
- La contribution de la nature aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial d'au moins 10 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an.

L'atteinte de ces cibles internationales, de même que des objectifs du Québec et du Canada en termes de conservation de la biodiversité est étroitement liée à la mobilisation de l'ensemble des acteurs. À la veille de cet événement, le moment est opportun pour rassembler les acteurs de la conservation de la biodiversité en Outaouais afin d'assurer leur mobilisation et la concertation de leurs efforts à l'échelle régionale ainsi que pour les consulter sur les mesures que les gouvernements pourraient mettre en place pour les soutenir dans leurs démarches de conservation de la biodiversité.

Alors, quels sont nos objectifs ?

1.

Mobiliser les acteurs de la région vers l'atteinte des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité post 2020

2.

Promouvoir les solutions nature pour le climat

3.

Identifier les mesures à mettre en place par les gouvernements pour faciliter les démarches des acteurs de la conservation en Outaouais



À propos de

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

C'est l'un des 16 conseils régionaux de l'environnement répartis dans les régions du Québec. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Son mandat principal est d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région.

Le CREDDO intervient pour favoriser la protection des milieux naturels de trois manières principales: en accompagnant les municipalités et les organismes concernés, en favorisant leur concertation de leurs efforts pour l'atteinte d'objectifs communs et en les sensibilisant sur la valeur de ces milieux et sur les enjeux relatifs à leur gestion durable. Le CREDDO offre également des services d'accompagnement aux propriétaires qui souhaitent entreprendre une démarche de conservation volontaire. De plus, il mène des travaux d'acquisition de connaissances afin d'éclairer la prise de décision des acteurs de la région pour une gestion efficace de la biodiversité.

Consultez le site web  www.creddo.ca

Pour un Outaouais vert et prospère

Initié par la députée Sophie Chatel, *Pour un Outaouais vert et prospère* est le fruit d'une belle collaboration avec les dirigeants, entrepreneurs, agriculteurs, organismes communautaires et citoyens engagés de l'Outaouais afin de vous proposer des solutions et créer, ensemble, un Outaouais vert et prospère.

Ce projet unique et rassembleur permettra la rédaction d'un livre vert. Ce guide pratique mettra l'accent sur les solutions novatrices et porteur de changement en Outaouais et aidera les acteurs de la région à cibler leurs efforts afin de relever les défis de l'avenir. Aujourd'hui, nous rencontrons les acteurs clés en matière de protection de la nature et de la biodiversité!

Nous avons déjà organisé des rencontres sur l'agriculture durable, l'économie vert et circulaire, l'économie numérique et les nouvelles technologies, le tourisme durable, la foresterie durable et le logement avec des acteurs clés en Outaouais. De nombreuses idées et solutions ont émergé de ces discussions que nous avons, par la suite, détaillées avec des experts.

Pour découvrir les propositions concrètes émergeant de l'initiative *Pour un Outaouais vert et prospère* (titre du projet en italique), et vous prononcer, participez à notre consultation publique. La parole est à vous!

Consultez le site web  www.outaouaisvert.ca

BLOC I

Le contexte international de la conservation de la biodiversité





Stephen Woodley

**Vice-président pour la science
et la biodiversité**

*Union internationale pour la conservation
de la nature (UICN) - Commission
mondiale des aires protégées*

Du global au local : relier la Convention sur la biodiversité à la conservation de la nature locale dans le Pontiac

Les traités internationaux sur la conservation de la nature semblent souvent très éloignés des efforts pratiques de conservation de la nature dans des endroits comme le Pontiac. Les acteurs sont différents, le langage est différent, et il y a souvent un manque de bonne compréhension des liens. Cette présentation examine les traités mondiaux de conservation de la nature, en mettant l'accent sur la quinzième conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Montréal du 7 au 21 décembre. Que se passe-t-il à Montréal et en quoi est-ce pertinent pour le Pontiac? Que signifie la crise mondiale de la biodiversité pour l'action locale? La présentation soutiendra que les liens sont réels et forts, et que les gens du Pontiac peuvent renforcer leurs efforts de conservation en suivant ces liens. Nous examinerons la conservation de la nature au niveau international et comment elle se traduit au Canada, au Québec, dans les municipalités et dans la population locale.



Prises de notes

BLOC II

*Les solutions nature
pour le climat*





Sylvain Delagrange

Co-fondateur
Capital Nature

Les solutions nature, une panoplie d’options pour le climat et la biodiversité

Avec l’avènement des changements climatiques, il est de plus en plus proposé d’utiliser le fonctionnement naturel des écosystèmes pour atténuer et même lutter contre les effets néfastes et l’incertitude imposés à nos sociétés. En effet, en stimulant la photosynthèse, le recyclage des nutriments du sol ou encore la régulation des eaux de pluie, il est possible de stabiliser les grands cycles biogéochimiques comme ceux du carbone, de l’azote ou de l’eau.

De plus, ces solutions nature pour le climat peuvent également offrir de belles opportunités de conservation de la biodiversité. Toutefois, de la campagne aux villes, ces solutions ne seront pas identiques et devront être ajustées selon nos objectifs et le territoire.

Prises de notes

BLOC III

*Présentation d'initiatives régionales
en matière de conservation de la biodiversité*





Stéphane Wojciechowski

**Gestionnaire principal, Ressources
naturelles et gestion des terrains**
Commission de la capitale nationale

Une richesse d'importance capitale

L'intendance et l'amélioration du patrimoine naturel de la région de la capitale du Canada est une partie intégrante du mandat de la Commission de la capitale nationale. Dans cette présentation, vous apprendrez comment l'équipe des Terrains urbains du Québec et du parc de la Gatineau (ressources naturelles et gestion des terrains) étudie, intervient sur le terrain et collabore avec des partenaires pour protéger la biodiversité. Parmi les initiatives en cours, le suivi des indicateurs, les efforts de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la protection des espèces en péril et le programme de science citoyenne seront présentés.



Prises de notes



Erik Higgins

Ingénieur forestier

Kitigan Zibi Anishinabeg

Natural Resource and Wildlife Office

Pierre-Luc Bastien

Biologiste

Kitigan Zibi Anishinabeg

Natural Resource and Wildlife Office

Les initiatives des gardiens autochtones de Kitigan Zibi Anishinabeg en matière de conservation des espèces en péril

Le département des ressources naturelles et de la faune de Kitigan Zibi Anishinabeg (NRWO) étudie depuis plus de 15 ans les espèces en péril telles que la tortue des bois, l'esturgeon, le noyer cendré, l'hirondelle de rivage, le monarque et d'autres. Ce programme favorise la sensibilisation et la fierté communautaire ainsi que les capacités et les compétences techniques des membres de la communauté.

L'initiative Nagadjitòdjig Akì (gardiens de la terre) utilise une approche à deux yeux pour effectuer un contrôle environnemental et de conformité des activités de développement se déroulant sur le territoire traditionnel. Cette initiative comporte également un volet de transfert des connaissances culturelles et linguistiques par l'apprentissage auprès des aînés et l'organisation d'ateliers avec les jeunes de la communauté.



Prises de notes



Isabelle Slevan-Tremblay

Coordonnatrice à l'environnement
MRC de Papineau

La stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

En juin 2020, la MRC de Papineau s'est dotée d'une Stratégie de conservation de la biodiversité. Cette Stratégie propose des corridors écologiques qui permettront de maintenir ou de rétablir la connectivité pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore entre six secteurs d'intérêt écologique à protéger ou à aménager durablement sur notre territoire. Au total, 669 km de corridors écologiques ont été identifiés, notamment grâce à une analyse de connectivité, des représentations auprès des instances municipales et la tenue d'un forum. Pour compléter cette stratégie de conservation, des outils pour le maintien et le rétablissement de la connectivité du territoire sont proposés.



Prises de notes



Mélanie Lacroix

Conseillère en environnement
et développement durable
Municipalité de Chelsea

Mélissa Chabot

Agente en environnement
et développement durable
Municipalité de Chelsea

La démarche de mise en place de solutions fondées sur la nature pour le climat de la municipalité de Chelsea

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Fusce scelerisque risus ac tellus rhoncus tristique. Aliquam erat volutpat. Morbi vitae est velit. Morbi efficitur ex eros, in dapibus dolor tristique vitae. Sed tincidunt odio congue, lacinia orci a, iaculis metus. Praesent posuere, nunc nec fermentum mattis, augue enim efficitur risus, non tempus tortor mauris quis odio. In semper elit et ante fermentum accumsan. Aenean gravida metus vel posuere tincidunt. Ut pellentesque ex sit amet auctor porttitor. Pellentesque non augue mi. Pellentesque commodo, lorem vitae laoreet tincidunt, mauris odio dictum turpis, sed maximus neque lorem eu urna. Donec porttitor tellus ac justo gravida, non facilisis tortor dignissim. Morbi ut consectetur ipsum.

 **Prises de notes**



Olaf Jensen

Directeur de la fiducie foncière
*Action Chelsea pour le Respect
de l'Environnement (ACRE)*

Le rôle d'ACRE, en tant que fiducie foncière locale, dans la conservation de la nature

ACRE est un organisme de conservation communautaire, établi en tant qu'organisme de bienfaisance et fiducie foncière. En tant que fiducie foncière, ACRE travaille à l'acquisition et à la conservation à perpétuité de terres d'importance écologique dans la municipalité de Chelsea et d'autres municipalités entourant le parc de la Gatineau. La protection de ces terres présente de nombreux avantages écologiques et sociaux pour la communauté. Les terres protègent la faune, la connectivité écologique, conservent les services écosystémiques tels que la recharge des aquifères, et fournissent des loisirs et un lien avec la nature pour la communauté. Cette présentation examine le défi et les opportunités pour une fiducie foncière locale de contribuer à la conservation aux niveaux local, québécois, canadien et international.

Prises de notes



Caroline Gagné

Directrice - Ouest du Québec
Conservation de la nature Canada

Les initiatives de Conservation de la nature Canada en matière de conservation de la biodiversité en Outaouais

Conservation de la nature Canada (CNC) est un organisme de bienfaisance à but non lucratif dont la mission est de protéger des habitats de haute valeur écologique à perpétuité à l'échelle du pays. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. En Outaouais, CNC a contribué à la protection de plus de 10 800 hectares de terres privées réparties dans divers points chauds de biodiversité le long de la rivière des Outaouais, de Sheenboro à Montebello. Les priorités d'action pour la région visent la protection d'habitats exceptionnels, le rétablissement d'espèces en situation précaire ainsi que le maintien de corridors écologiques.

Prises de notes



Patrick Gravel

Consultant en botanique
*Coopérative de la Solidarité
des Forêts et des Gens*

Ensemble pour la protection de la biodiversité et la réconciliation

Si on regarde l'histoire du Québec, du Canada et même de l'humanité, on remarque le parallèle qui existe entre la perte de biodiversité et les génocides culturels qu'ont vécus les Premiers peuples. Ce bref exposé présentera l'opportunité qui se trouve devant nous, suite à l'annonce des gouvernements du Québec et du Canada d'atteindre 30% de protection du territoire d'ici 2030, afin de faire un réel pas significatif vers la réconciliation en protégeant ensemble la biodiversité.

Prises de notes



Geneviève Le Blanc

Directrice à la conservation

*Société pour la nature et les parcs -
Section Vallée-de-l'Ontario (SNAP-VO)*

Projet d'aire protégée de Noire et Coulonge : leçons apprises de notre collaboration avec la communauté du Pontiac

Nous souhaitons vous présenter un regard alternatif sur le projet de conservation Noire et Coulonge et vous raconter l'histoire de la création d'une nouvelle aire protégée dans le bassin versant des rivières Noire et Coulonge (MRC de Pontiac) et ce que nous avons appris au cours du processus. Exposée comme une étude de cas, nous soulignerons comment nos interactions avec la communauté locale ont façonné le projet dans sa forme actuelle, les résultats de nos efforts et les principaux éléments à retenir de notre expérience.



Prises de notes

BLOC IV

Les ateliers



À votre arrivée, vous serez assigné à un groupe de personnes avec qui vous échangerez, guidé par des animateurs, sur 4 des 5 cibles de l'ébauche du Cadre mondial pour la biodiversité présentées ci-dessous. Les participants ne pourront choisir les cibles puisque celles-ci seront attribuées au préalable pour chacun des groupes.



QUESTIONS DIRECTIVES

- Quelles actions devrait-on réaliser en priorité en Outaouais pour contribuer à l'atteinte de cette cible?
- Quelles mesures devraient être mises en place par les gouvernements pour nous appuyer dans l'atteinte de cette cible?

ATELIER 1

Restaurer 20% des écosystèmes dégradés

CIBLE 2 - Veiller à ce qu'au moins 20% des écosystèmes dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

ATELIER 2

Conserver 30% des zones terrestres et d'eau douce

CIBLE 3 - Veiller à ce qu'au moins 30% des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

ATELIER 3

Mettre en oeuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la biodiversité génétique

CIBLE 4 - Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

ATELIER 4

Amélioration des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

CIBLE 8 - Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins 10 GtCO₂ par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

ATELIER 5

Assurer la participation et le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales

CIBLE 21 - Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Le lexique

Biodiversité

Ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Cadre mondial pour la biodiversité

Au cours de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, un cadre mondial pour la biodiversité post-2020 sera adopté comme tremplin vers la vision 2050 Vivre en harmonie avec la nature.

Connectivité

La connectivité écologique désigne la connexion établie entre différentes aires naturelles de façon à établir un réseau nécessaire au fonctionnement, à la stabilité et à la résilience des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent.

COP15

« La 15e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (en anglais seulement) des Nations Unies est une rencontre internationale qui rassemblera des gouvernements du monde entier. Les participants définiront de nouveaux objectifs et élaboreront un plan d'action pour la nature au cours de la prochaine décennie. La conférence se tiendra du 7 au 19 décembre 2022, à Montréal, au Québec, siège du Secrétariat de la CDB des Nations Unies. La COP15 sera axée sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde. »

Conservation

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Écosystème

Ensemble formé par des organismes vivants et l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent.



Annexe 1

Les 21 cibles du premier projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020

Cibles axées sur l'action à l'horizon 2030

Le cadre comporte 21 cibles axées sur l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie jusqu'en 2030. Les actions définies dans chaque cible doivent être lancées immédiatement et achevées d'ici à 2030. Globalement, les résultats permettront de franchir les jalons de 2030 et d'atteindre les objectifs axés sur les résultats pour 2050. Les actions visant à atteindre ces cibles doivent être mises en œuvre de manière cohérente et en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et ses protocoles, ainsi qu'avec les autres obligations internationales pertinentes, en tenant compte de la situation socio-économique des pays.

1. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Cible 1. Veiller à ce que toutes les zones terrestres et maritimes fassent l'objet d'une planification spatiale intégrée incluant la biodiversité et tenant compte des changements d'utilisation des terres et des mers, en conservant les zones intactes et sauvages existantes.

Cible 2. Veiller à ce qu'au moins 20% des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés fassent l'objet d'une restauration, en assurant la connectivité entre eux et en se concentrant sur les écosystèmes prioritaires.

Cible 3. Veiller à ce qu'au moins 30% des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.

Cible 4. Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.

Cible 5. Veiller à ce que le prélèvement, le commerce et l'utilisation des espèces sauvages soient durables, légaux et sans danger pour la santé humaine.

Cible 6. Gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes, en empêchant ou en réduisant d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement, et contrôler ou

éradiquer les espèces exotiques envahissantes afin d'éliminer ou de réduire leurs impacts, en se concentrant sur les espèces et les sites prioritaires.

Cible 7. Réduire la pollution de toutes les sources à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité, aux fonctions des écosystèmes et à la santé humaine, notamment en réduisant de moitié au moins les nutriments rejetés dans l'environnement et de deux tiers au moins les pesticides, et en éliminant tout rejet de déchets plastiques.

Cible 8. Réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation grâce à des approches fondées sur les écosystèmes, en contribuant à hauteur d'au moins **10 GtCO₂** par an aux efforts mondiaux d'atténuation, et veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation et d'adaptation n'aient pas d'effets négatifs sur la biodiversité.

2. Répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des bénéfices

Cible 9. Garantir des avantages, notamment en matière de nutrition, de sécurité alimentaire, de médicaments et de moyens de subsistance pour les populations, en particulier les plus vulnérables, en assurant une gestion durable des espèces sauvages terrestres, d'eau douce et marines et en protégeant les usages coutumiers durables des peuples autochtones et des communautés locales.

Cible 10. Veiller à ce que toutes les zones d'agriculture, d'aquaculture et de sylviculture soient gérées durablement, notamment grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, et augmenter la productivité et la résilience de ces systèmes de production.

Cible 11. Assurer et renforcer les contributions de la nature en matière de régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité de l'eau, et de la protection contre les risques et les événements extrêmes en faveur de l'ensemble de la population.

Cible 12. Augmenter la superficie des espaces verts et bleus et améliorer l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines et les autres zones à forte densité de population.

Cible 13. Mettre en oeuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.

3. Outils et solutions de mise en oeuvre et d'intégration

Cible 14. Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.

Cible 15. Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Cible 16. Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Cible 17. Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en oeuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.

Cible 18. Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité.

Cible 19. Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en oeuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Cible 20. Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour

une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Cible 21. Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Cible 19. Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en oeuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Cible 20. Veiller à ce que les connaissances pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, avec leur consentement libre, préalable et éclairé, guident la prise de décision pour une gestion efficace de la biodiversité, en assurant un suivi et en favorisant les activités de sensibilisation, d'éducation et de recherche.

Cible 21. Assurer la participation équitable et effective des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions relatives à la biodiversité, et respecter leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources, ainsi que celle des femmes, des filles et des jeunes.

Source : Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la biodiversité biologique, 2021. Premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, publié le 12 juillet 2021 <https://www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf>

Annexe 2

Les solutions nature pour le climat

Que sont les solutions nature?

Les solutions nature pour le climat sont un ensemble d'actions mettant de l'avant les écosystèmes dans la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Ces solutions s'appliquent tant aux secteurs de l'agriculture, de la gestion des eaux, de la foresterie que de l'aménagement urbain. (Nature Québec, 2022)

Les avantages des solutions nature

Contrairement aux technologies et aux infrastructures «grises», elles génèrent plusieurs co-bénéfices pour la biodiversité et les populations humaines.

3 leviers d'action

Les solutions nature pour le climat reposent essentiellement sur trois types d'actions.

1. **Protéger des milieux naturels** : Prioriser la conservation des écosystèmes pour prévenir la disparition des espèces, les menaces de biodiversité et pour favoriser la résilience des écosystèmes via la diversification des services écologiques rendus.;
2. **Gérer de manière durable (bonnes pratiques d'aménagement)** : Prioriser la conservation des écosystèmes pour prévenir la disparition des espèces, les menaces de biodiversité et pour favoriser la résilience des écosystèmes via la diversification des services écologiques rendus.;
3. **Restaurer des milieux perturbés** : Rétablir le caractère naturel des écosystèmes dégradés pour sécuriser et pérenniser les services écologiques rendus par ceux-ci.

Exemples de solutions nature et potentiel de réduction d'équivalent CO² au Québec

Exemples de solutions nature	Potentiel de réduction d'équivalent CO ² (en mégatonnes/an)
Amélioration des pratiques d'aménagement forestier	2,19 jusqu'en 2030
Restauration du couvert forestier	0,70 jusqu'en 2030; 7,40 entre 2030 et 2050
Plantation d'arbres en milieu riverain	0,08 jusqu'en 2030; 0,18 entre 2030 et 2050
Protection et restauration des milieux humides	15,5 jusqu'en 2030
Planter des arbres entre les cultures agricoles	1,76 d'ici 2030

Source: Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la biodiversité biologique, 2021.
<https://naturequebec.org/projets/mode-solutions-nature/#apropos>

Parce qu'ensemble, tout est possible !

MERCI À NOS INTERVENANT(E)S





©2022 Conseil régional de l'environnement
et du développement durable de l'Outaouais,
85 rue Victoria, bureau 116, Gatineau (QC) J8X 2A3
Tous droits réservés.

www.creddo.ca

www.outaouaisvert.ca

